

27 octobre 2014

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Salika Wenger et M. Grégoire Carasso: «Pourquoi pas un cyclocable à Genève?»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. Sous la présidence M<sup>me</sup> Brigitte Studer, la commission s'est réunie le 13 mai 2014. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- l'augmentation importante des habitants de la cité qui utilisent ce moyen de transport qu'est le vélo depuis une vingtaine d'années;
- que, si Genève reste propice à ce mode de transport, il n'en demeure pas moins que trois dénivellations importantes restent dissuasives (les plateaux de Champel et de la Bâtie, Saint-Jean) pour que tout un chacun soit placé au même niveau de capacité physique;
- que l'implantation de telles installations constitue une mesure d'accompagnement à la mise en place d'un système de vélos en libre service, en permettant de répondre aux besoins de celles et ceux qui n'utiliseraient cette prestation que pour la descente, à l'instar de ce qui est constaté dans d'autres villes européennes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter une étude sur les potentialités d'installation de systèmes mécaniques d'aide à la montée pour les cyclistes, incluant l'impact environnemental complet, notamment énergétique, de celle-ci;
- à développer un éventuel projet pilote grâce à un partenariat public-privé.

**Séance du 13 mai 2014**

*Audition de M. Guillaume Käser, représentant des motionnaires*

M. Käser prend la parole et déclare intervenir à la demande des motionnaires puisque la plupart d'entre eux ne siègent plus au Conseil municipal. Il explique

alors qu'il s'agit de proposer un projet d'installation d'un système permettant aux utilisateurs de cycle de remonter des pentes. Il montre alors un exemple norvégien. Il ajoute que c'est une société qui développe des téléphériques qui propose ce système, et il observe que ce dernier pourrait être installé dans des goulets particulièrement raides, lesquels peuvent décourager d'éventuels amateurs de cycle. Il observe encore que le système est éprouvé et demeure très discret puisqu'inséré dans le sol. Il mentionne que le but de cette motion serait donc d'étudier les lieux pouvant accueillir ce système dans le maillage cyclable. Il remarque que Saint-Jean ou les abords du bois de la Bâtie pourraient être des lieux où cette installation ferait sens. Il signale, en outre, que ce dispositif pourrait s'inscrire dans le cadre du projet Vélib', qui va être ressuscité par le Canton.

Le système se déplace au pas. Le prix dépend du contexte, mais il imagine que le coût est un peu plus élevé que les 3000 francs évoqués par une commissaire.

Quant à la question des expériences faites au niveau européen, M. Käser répond que ce système n'existe pas dans toute l'Europe mais il mentionne que, là où il est installé, il fonctionne bien. Il rappelle que l'ascenseur du Seujet, auquel on pourrait se référer, est très utilisé.

Un commissaire déclare que le projet norvégien n'a pas vingt ans mais moins d'une année. Il précise que c'est l'étude qui a vingt ans alors que la réalisation est vieille de cinq mois. La présidente demande si Pro Vélo a étudié cette question; M. Käser répond par l'affirmative.

M. Käser déclare encore que les motionnaires proposent l'audition du magistrat et de Pro Vélo. Le Parti libéral-radical propose de voter dès à présent.

La présidente passe au vote de la possibilité de voter lors de cette séance, ce qui est accepté par 8 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S).

La présidente ouvre la discussion.

Le Parti socialiste regrette que la commission refuse d'étudier ce projet. Le Parti démocrate-chrétien observe que ce n'est pas la commission qui va procéder à cette étude mais bien le Conseil administratif.

La présidente passe au vote de la motion M-948, qui est acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 EàG) contre 7 non (3 LR, 2 MCG, 2 UDC).

*Annexe à consulter sur le site internet:*

- Etude d'opportunité et de faisabilité relative à l'installation d'un remonte-pente vélos